



Digne-les-Bains, le 8 mars 2018

Demande ou renouvellement de carte d'identité ou de passeport : n'attendez pas le dernier moment !

A l'approche des examens de fin d'année scolaire, des concours et des vacances, vous serez nombreux à vouloir faire une demande de carte d'identité (CNI) ou de passeport (en première demande ou en renouvellement).

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de voyages, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence vous incite à prendre dès à présent vos dispositions :

- Vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport ;
- Si nécessaire, demandez dès maintenant leur renouvellement.

Simplifiez vos démarches et gagnez du temps au guichet avec la pré-demande en ligne.

Effectuée sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), <http://ants.gouv.fr>, la pré-demande de CNI ou de passeport vous permet de gagner du temps avant votre rendez-vous en mairie. **Simple et gratuit**, ce téléservice assure la fiabilité de vos données récupérées directement par la mairie. Il contribue à un traitement plus efficace des demandes et à réduire les délais de rendez-vous.

Où finaliser votre demande de CNI ou de passeport ?

Le demandeur d'une carte d'identité ou d'un passeport doit disposer de la nationalité française.

Après avoir effectué votre pré-demande en ligne, prenez rendez-vous **dans l'une des communes équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales.**

Dans le département, onze communes sont équipées d'un tel dispositif, à savoir : Annot, Barcelonnette, Castellane, Château-Arnoux, Digne-les-Bains, Forcalquier, Manosque, Riez, Saint-André-les-Alpes, Seyne, Sisteron.

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier en mairie et lors du retrait du titre.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence